

Réunion du Collège des acteurs locaux Résidence préfectorale de Bordeaux Vendredi 23 octobre 2009

Compte-rendu

Participants : cf. annexe 1

Monsieur Dominique SCHMITT, Préfet de Région Aquitaine, Préfet coordonnateur, Président du Collège des acteurs locaux, accueille les participants et les remercie de leur présence.

Introduction par le Préfet coordonnateur

Monsieur le Préfet rappelle l'historique des Grands Projets du Sud-Ouest (depuis les deux débats publics) et le dispositif d'études et de concertation adopté par le Comité de pilotage des GPSO jusqu'au lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique fin 2011.

Il décrit les différentes instances de concertation mises en place : groupes de travail, commissions consultatives et collège des acteurs locaux, avec pour chacune d'elles leur composition et leur rôle. Il présente plus particulièrement le Collège des acteurs locaux avec sa composition représentative des cinq familles prônées par le Grenelle de l'environnement et dont le rôle est de veiller au bon déroulement de la concertation.

Il présente également les trois garants de la concertation désignés en accord avec la CNDP, MM. UHALDEBORDE (lot 1), WOLFF (lot 2) et ETCHELECOU (lot 3), invités à cette réunion, et propose à ceux qui le souhaitent de prendre directement contact avec eux.

Il rappelle l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- présentation des enjeux des GPSO et du dispositif de concertation
- point d'avancement de la concertation de mai à octobre 2009
- échange sur le projet de charte de la concertation
- conditions de formulation d'un avis sur le bilan de la concertation.

Présentation par Christian MAUDET, chef de la mission des Grands Projets du Sud-Ouest à RFF (cf. *diaporama RFF*).

Réactions :

► Mme CAMBOU (FNE Midi-Pyrénées) pose la question du respect de la charte de la concertation en réunion de concertation alors que la charte n'a pas été validée.

Elle demande également que les documents soient envoyés le plus tôt possible et non quelques jours avant, afin d'être discuté dans chaque entité, puis validé en séance de travail.

RFF reconnaît qu'il n'est pas irréprochable sur ce dernier point de diffusion préalable compte tenu du nombre et du rythme des réunions mais qu'il va s'efforcer de mieux faire.

Néanmoins, si les documents n'ont pas été envoyés suffisamment longtemps à l'avance, leur validation ne se fait pas en séance et est remise à la séance suivante. De même, si sur certains relevés de conclusions, les propos des participants ne sont pas respectés ou mentionnés, il y a toujours possibilité de demander une modification qui est introduite avant diffusion.

► Mr DELESTRE (Sepanso Aquitaine) fait part de remontées globales négatives, pour lui la concertation en l'état sur les GPSO est inacceptable. « Le Sud Gironde connaît en ce moment la construction de l'autoroute A65, bientôt la LGV... et tout cela au nom du développement durable ! Les gens sont exaspérés, de même pour le Pays basque. ».

La concertation ne doit pas se limiter à « définir un itinéraire dans la forêt », il n'y a rien sur les trafics, la capacité... aucun détail n'est fourni pas RFF sur les possibilités de financement de ces projets. En fait la concertation ne traite pas des sujets essentiels.

Le Préfet rappelle que la concertation et les études sont simultanées, que toutes les études ne sont pas terminées mais que les réponses à ces questions devront être apportées le moment venu. La concertation se situe très en amont, il y a donc des limites, mais il est préférable d'en faire plus et d'intégrer tout le monde.

Il comprend l'exaspération de certaines populations en particulier au Pays Basque qui sont sur un axe « évident » pour faire passer une infrastructure routière ou ferroviaire, mais on ne peut pas faire des contournements ce qui provoqueraient encore plus de désagréments.

RFF rappelle le choix d'une concertation pour les GPSO menée dès le démarrage des études, avant même la définition du fuseau de 1000 mètres de large, donc avant même les études poussées sur les trafics, la capacité, le coût...

Quant à l'opportunité des projets, ces questions ont été réglées par les décisions prises suite aux deux débats publics. En tant que maître d'ouvrage et jusqu'à l'enquête d'utilité publique, RFF a un mandat de mener les études et la concertation des GPSO.

Quant à la méthode, la frustration des données manquantes est compréhensible. Un équilibre doit être trouvé et les chiffres des débats publics doivent au moins être actualisés.

► Mr ESPAGNET (DRAAF Midi-Pyrénées) rappelle que le premier employeur en Midi-Pyrénées c'est l'agriculture ! Le monde agricole souhaite être intégré dans la concertation le plus tôt possible car les agriculteurs souhaitent pouvoir être associés au choix du fuseau le moins traumatisant pour eux.

Le Préfet confirme l'importance et la nécessité d'un agrandissement de la dimension foncière (rôle des GT 6 Enjeux fonciers).

► Mr HIRIART (président de la communauté de commune du sud Pays basque et représentants de l'association des maires des Pyrénées Atlantiques) rappelle les chiffres donnés au débat public Bordeaux-Espagne pour le Pays basque (nombre de trains, tonnage fret...) et qui sont contraires à l'étude CITEC qui vient d'être réalisée. Il rappelle donc ses revendications : « la ligne existante réhabilitée mais pas de ligne nouvelle dans un couloir naturel déjà très chargé ». De plus, la connexion avec le « Y basque » réalisé essentiellement pour les voyageurs alors que la France a un projet à 90% fret n'est pas cohérente !

Le Préfet rappelle que le gouvernement a tranché sur la poursuite des études, ce qui ne préjuge pas de la décision finale. En plus des lignes nouvelles ferroviaires, des projets d'autoroute ferroviaire et la nécessité de développer les lignes TER sont en cours.

Du fait du secteur contraint, des réserves foncières sont nécessaires à faire le plus rapidement possible pour anticiper sur la réalisation.

► Mr TANDONNET (Président de la communauté de commune de la Plume) s'étonne que la coopération de la SNCF soit très faible, que le travail des élus ne soient pas pris en compte et ne serve pas de base à la concertation pour un tel projet de développement territorial, que les services de l'Etat ne s'emparent pas de la coordination gare nouvelle ferroviaire/desserte routière (franchissement de la Garonne et passage de la RN21).

Le Préfet fait remarquer que la réflexion sur l'emplacement des gares est du ressort des élus et se rapprochera à ce sujet du préfet de département.

► Mr COULOM (FO Midi-Pyrénées) demande à connaître la composition des différents groupes de travail.

RFF précise que leur composition a été arrêtée par le COPIL d'avril dernier. Leur composition est donnée sur le site internet « www.gpso.fr ».

► Mr PESQUEY (CFDT Aquitaine) souhaite évoquer le volet social car c'est un sujet qui lui tient à cœur, vu le retour d'expérience en Alsace de la LGV Est. La revendication de la CFDT étant « Vivre et travailler au pays », il demande plus d'informations en termes d'emplois et d'augmentation de la pression immobilière considérable avec l'arrivée d'une ligne à grande vitesse.

Avis sur le texte du projet de charte de la concertation (validé par le COPIL en avril dernier et mis en œuvre dans les réunions de concertation à titre de test) :

- aucune remarque formulée en réunion
- attente sous huit jours des remarques de deux personnes (Mme CAMBOU et Mr BROU) qui n'ont pas eu le texte. Un exemplaire leur est remis personnellement ce jour.

Aucun courrier n'a été reçu par RFF, la Préfecture ou DRE Aquitaine depuis la réunion.

Avis sur le bilan de la concertation étape 1 et sur la formulation de l'avis du collège des acteurs locaux à son sujet :

- aucune remarque formulée en réunion.

La prochaine réunion du collège des acteurs locaux qui sera consacrée à cette question (formulation d'un avis sur le bilan de la concertation établi par RFF) est fixée : **le vendredi 18 décembre 15h00.**

ANNEXE 1 : PARTICIPANTS

Présents :

Association des maires de Gironde	SEUROT	Bernard
Association des maires des Pyrénées Atlantiques	HIRIART	Michel
Association des maires du Lot-et-Garonne	TANDONNET	Henri
	LAMOUREUX	Olivier
CFDT AQUITAINE	PESQUEY	Dominique
CFTC UR AQUITAINE	BEUNARD	Patrice
CFTC UR MIDI-PYRENEES	CASSAGNE	Gérard
CGT AQUITAINE	VILLEGAS	David
CGT MIDI-PYRENEES	AGRAIN	Jean-François
CLCV AQUITAINE	BORY	Gilles
CONSEIL REGIONAL AQUITAINE	HOUDEBERT	Henri
CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES	BENOS	Julien
CRA AQUITAINE	COURAU	Laurent
CRA MIDI-PYRENEES	ESPAGNET	Pierre
CRCI AQUITAINE	DOMECQ	Martine
CRCI MIDI-PYRENEES	BROU	Jean-François
CRM AQUITAINE	PRAUD	Maurice
DDE DE GIRONDE	LE ROUSIC	Anthony
DRAF AQUITAINE	CARREAU	Jean-Bernard
DRE AQUITAINE	GABRIELLI	Pierre-Paul
FNAUT AQUITAINE	BROUCARET	Christian
FNE AQUITAINE	DELESTRE	Daniel
FO AQUITAINE	BRET	Jacqueline
FO MIDI-PYRENEES	COULOM	Michel
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT	CAMBOU	Marie-José

Garant Lot 1	UHALDEBORDE	Jean-Michel
Garant Lot 2	WOLFF	Jean-Pierre
Garant Lot 3	ETCHELECOU	André
MEDEF MIDI-PYRENEES	BEZARD-FALGAS	Patrick

Excusés :

Association des maires dans les Landes	BROQUERS	Jean-François
Association des maires de Haute-Garonne	PUISSEGUR	Jean-Louis
Association des maires du Tarn-et-Garonne	PEZOUS	Bernard
CFDT MIDI-PYRENEES	LAYSSAC	Francis
CLCV MIDI-PYRENEES	BESSAIAH	Said
CRM MIDI-PYRENEES	CRABIE	Serge
DDEA DE TARN-ET-GARONNE	MASSIP	Gérard
DRAAF MIDI-PYRENEES	GUERO	Marie-Claire
DRE AQUITAINE	COUVEZ	Anne
DREAL MIDI-PYRENEES	PICHOT	David
DREAL MIDI-PYRENEES	PAILLARD	Sylvie
FNAUT MP	BERTHOUMIEU	Alain
Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest	GIZARD	Marc